

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 juin 2025

à 18h30

Nombre de membres

En exercice : 16

Présents : 10

Absents :

Votants : 10

- dont « pour » : 10

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Aude LACAZE-LABADIE, Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Benoît MARINÉ, Alban LACAZE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

Excusés : Didier LARRAZABAL, Régine BERGERET, Alain TRÉPEU, Philippe CASTETS, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE,

**Décision n°DB-2025-012 : COORDINATION ET VALORISATION DE LA POLITIQUE DU MONDE ASSOCIATIF
Convention territoriale de lecture publique 2025-2028 entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté de communes du Nord-Est Béarn**

Monsieur le Président rappelle que, par la délibération n°2024-002 du 25 janvier 2024, le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant « la passation, la signature et l'exécution de toute convention avec des entités publiques (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI, communes,...) et de ses avenants dont les engagements financiers pour la Communauté de communes du Nord Est Béarn en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 50 000€. »

La Communauté de communes Nord Est Béarn dispose de la compétence facultative « Réseau intercommunal de lecture publique », prise en 2011 par la Communauté de communes Ousse-Gabas. La délibération n°2024-080 du 17 octobre 2024 entérine l'harmonisation de cette compétence sur l'ensemble des 15 lieux de lecture publique du territoire, par le biais de la mise en œuvre d'une programmation et d'une communication culturelle coordonnées.

Par ailleurs, le soutien à la lecture publique constitue une compétence obligatoire des départements depuis 1986, qu'ils exercent par le biais des bibliothèques départementales. A ce titre, la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques est un partenaire essentiel des bibliothèques du Nord-Est Béarn, pour le prêt de collections, la formation des équipes, l'action culturelle ou encore le conseil en ingénierie.

Afin de mettre en œuvre sa politique de lecture publique, le Département des Pyrénées-Atlantiques conventionne avec les intercommunalités de son territoire d'intervention, compétentes en matière de lecture publique.

Ainsi, il est proposé à la Communauté de communes Nord Est Béarn de signer une convention territoriale de lecture publique, pour la période 2025-2028.

Cette convention a notamment pour objet et objectifs communs (article 1) de :

- **Construire et mettre en œuvre un programme d'action culturelle** au sein des bibliothèques de la CCNEB, pour tous les publics ;

- Par ce biais : **de favoriser la sensibilisation du public à la culture et à la lecture et donner une image vivante et attractive** des bibliothèques du réseau et plus largement du territoire de la CCNEB ;
- **Favoriser la mixité et la diversité des publics**, ainsi que de valoriser et faire connaître la **langue et la culture occitane** ;
- Contribuer à la **montée en compétence des professionnels et bénévoles** des bibliothèques par l'organisation de formations et d'échanges de pratiques, dans le domaine de l'action culturelle ;
- Travailler à **l'élaboration d'une charte du réseau intercommunal de lecture publique**, avec les communes et les équipes des bibliothèques, concernant la programmation et la communication culturelle communes.

La convention détaille les engagements réciproques de la Bibliothèque départementale et de la Communauté de communes afin d'atteindre ces objectifs communs, ainsi que les modalités de pilotage et d'évaluation.

Après avoir entendu le Président, compte tenu de ce qui précède, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention ci-jointe ;
- **AUTORISE** le Président à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE

Pour le Président
Le Vice-Président Délégué

